

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG-ADO-SS-EA - 2022

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-013

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SCOLARITÉ PARTAGÉE POUR UN ÉLÈVE INSCRIT AU CNED EN CLASSE COMPLÈTE RÉGLEMENTÉE DANS LE CADRE D'UNE DOUBLE INSCRIPTION AU CNED ET DANS UN ÉTABLISSEMENT DU 1^{ER} OU 2ND DEGRÉ **POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-02-001 en date du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil municipal a déléqué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de convention à signer avec le CNED pour la mise en place d'une scolarité partagée entre le CNED et l'école Pasteur A située au 17 rue du Maréchal Foch 94480 Ablon-sur-Seine.

CONSIDÉRANT le souhait d'inclusion en milieu scolaire ordinaire d'un élève souffrant de phobie scolaire

DÉCIDE

La signature d'une convention de scolarité partagée pour un élève inscrit au CNED en classe complète règlementée dans le cadre d'une double inscription au CNED et dans un établissement du 1er ou 2ème degré.

Cette convention est souscrite pour l'année scolaire en cours, soit jusqu'au jeudi 7 juillet 2022, à compter de sa date de signature.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 mars 2022.

Éric GRILLON Maire d'Abløn-sur-Seine

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

Courriel: mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél: 01 49 61 33 33 - Fax: 01 45 97 10 REÇU EN PREFECTURE le 22/03/2022